



Montreuil, le 31 mars 2023

Monsieur Alain THIRION
Directeur Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises
Place Beauvau
75008 PARIS

Objet : suspension de l'obligation vaccinale

Monsieur le Directeur général,

La Haute Autorité de Santé dans un avis rendu le 30 mars précise que "la levée d'une obligation vaccinale pour les professionnels ne remet pas en question l'intérêt de cette vaccination".

Vous étiez, comme nous, présent le 3 janvier 2023, lorsque le ministre de l'Intérieur a pris l'engagement de suivre la recommandation définitive de la H.A.S. concernant la possibilité pour les sapeurs-pompiers non vaccinés de reprendre le travail.

Nous vous demandons de permettre la mise en œuvre de cet engagement sans délai, ces agents ont suffisamment attendu la sortie de ce décret.

Sûrs que vous comprenez l'intérêt de renforcer nos rangs le plus rapidement possible, veuillez recevoir, monsieur le directeur général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien DELAVOUX